Lb 39 / 159

OPINION
DE C. M. LAFONT,
DÉPUTÉ
DU DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE,

Sur la Déclaration du danger de la patrie.

MESSIEURS,

Les maux qui nous affligent, ſont douloureux ſans doute, & doivent exciter toute notre ſollicitude : les périls qui nous environnent, ſont menaçans & dignes de ranimer tout notre courage : mais ſommes-nous encore réduits à une telle extrémité, qu'il faille, par un acte ſolemnel, déclarer aux citoyens que *la patrie eſt en danger?* N'eſt-il pas poſſible de calmer ces maux, d'éloigner ces périls, ſans recourir à ce moyen extrême? quels avantages pouvons-nous en recueillir? quels inconvéniens doivent en réſulter? Telles ſont, Meſſieurs, les queſtions importantes ſur leſquelles vous avez à prononcer. Vous les peſerez, ſans doute, avec cette profonde ſageſſe (1) qui n'abandonne au haſard rien de ce que la prudence a pu

(1) Et cependant un ſeul opinant a été entendu contre cette déclaration!

prévenir, qui maîtrise les événemens loin de se laisser entraîner, qui écarte les fantômes de la terreur comme les illusions de l'espérance, & qui sur-tout se défiant de toutes les passions, de celles mêmes qui honorent l'homme public, substitue la froide raison à la chaleur du sentiment, préfère une marche assurée à des mouvemens convulsifs, & place le courage du législateur non dans la bravoure, mais dans l'intrépidité.

La déclaration proposée est provoquée ou par l'état intérieur du royaume, ou par sa position actuelle à l'égard des étrangers qui le menacent. J'examinerai sous ces deux rapports l'utilité de la mesure qui vous est proposée.

Si je porte mes regards sur l'intérieur de l'empire, j'apperçois un pouvoir exécutif dont la marche est lente & mal assurée ; un pouvoir dont le défaut d'action, imputé par les uns à la mauvaise foi des principaux agens, attribué par les autres aux obstacles que la malveillance lui oppose, est, aux yeux de l'observateur impartial, peut-être encore un problême. Je vois cette torpeur mortelle se répandre dans presque toutes les ramifications du corps politique ; & si quelqu'une parvient à s'en défendre, ses mouvemens comparés à l'engourdissement de tout ce qui l'entoure, semblent ne présager qu'un déchirement douloureux. Témoins de cette funeste inertie qu'ils ont peut-être eux-mêmes à se reprocher, les citoyens inquiets cherchent à substituer de nouveaux ressorts à ceux dont ils n'éprouvent plus l'action réprimante & protectrice. Dans cette inquiétude, tous veulent suppléer au silence ou à l'inexécution des lois. L'armée délibère, au lieu de combattre ; les sociétés populaires délibèrent & agissent, au lieu de s'éclairer ; les citoyens rassemblés en grouppes,

en fections, délibèrent, au lieu de vaquer paisiblement aux occupations de leur vie privée, & de contribuer à la prospérité publique par leur félicité particulière. En un mot, tout est en mouvement, excepté les premiers moteurs : tous gouvernent, excepté le gouvernement.

Au milieu de cette agitation, les esprits fermentent, les opinions se croisent, les partis se forment, la constitution, méconnue, parce qu'elle n'est pas en vigueur, est soumise, en quelque sorte, à la révision de chaque citoyen. Fiers de nos divisions intestines, les mécontens, dont la révolution a humilié l'orgueil ou blessé les intérêts, cessent d'être contenus par cette majorité redoutable, ou plutôt par cette presque unanimité imposante qui faisoit leur tourment. Ils sentent se ranimer leur espoir, & appellent à leur secours les rois qu'ils trompent, & le ciel qui les désavoue.

Tel est, Messieurs, l'état intérieur du royaume; & je ne crois pas en avoir dissimulé les maux : examinons si, en déclarant la patrie en danger, vous pourrez améliorer cet état, guérir ces maux, détourner ce danger. D'abord, considérons l'effet de cette déclaration sur la marche du pouvoir exécutif. La responsabilité collective du ministère pourra donner sans doute une forte impulsion au gouvernement. Chacun des ministres, responsable non-seulement des opinions qu'il auroit énoncées dans le conseil, mais encore de celles qu'il auroit négligé de combattre, coupable des fautes qu'il auroit pu prévenir, comme de celles qu'il auroit lui-même commises, apportera dans l'exercice de ses fonctions une nouvelle activité, exercera sur sa propre conduite une censure sévère, présentera à ses subordonnés le châtiment à côté des prévarications, portera sur ses collégues une surveil-

lance active, & fera entendre au prince le langage de la vérité, ce langage que l'on ne connut jamais à la cour d'un monarque abſolu, & qui pénètre ſi difficilement dans le palais même du roi d'un peuple libre. C'eſt alors que toutes les paſſions ſe taiſent, parce que l'intérêt particulier ſe confond eſſentiellement dans l'intérêt commun. C'eſt alors que les miniſtres ſont forcés de diriger toutes leurs démarches vers le ſalut public, parce que le ſalut public eſt le ſeul aſyle qui puiſſe mettre à couvert leur reſponſabilité.

La reſponſabilité ſolidaire produira ces heureux effets, toutes les fois qu'elle portera ſur un ſeul objet, toutes les fois que les divers départemens, dont ſe compoſe l'enſemble du miniſtère, marcheront d'un pas ferme, & lorſqu'un ſeul d'entre eux éprouvera un obſtacle capable de mettre la patrie en danger : car alors toute l'action du gouvernement ſe dirigera vers ce point ; & les autres rouages de la machine politique n'auront beſoin que d'une légère ſurveillance, pour continuer leurs mouvemens. Mais ſi chacun de ces rouages étoit gêné dans ſa révolution ; ſi chacun des miniſtres trouvoit dans ſon département des difficultés à ſurmonter, de grandes opérations à ſuivre, ne penſez-vous pas, Meſſieurs, que cette ſolidarité reſponſable pourroit retarder les mouvemens, bien loin de les accélérer ? ne voyez-vous pas chacun des miniſtres promener avec inquiétude ſon œil ſur les diverſes branches du gouvernement, affoiblir ſon attention en la partageant, laiſſer ſe gliſſer des abus dans une partie, pendant qu'il avoit porté ſa ſurveillance ſur une autre ? ne ſentez-vous pas combien cette anxiété peut jeter le trouble dans les idées, le découragement dans le cœur ? Songez, Meſſieurs, ſongez que le danger actuel de

la

la patrie ſe compoſe de pluſieurs élémens divers ; que nul ne ſauroit opérer lui ſeul la ſubverſion de l'état, mais que tous enſemble peuvent compromettre la liberté. Songez que chacun de ces dangers partiels a beſoin d'un œil toujours fixé ſur les moyens de l'arrêter, & jugez ſi la ſolidarité des miniſtres, dans le plus grand nombre de leurs opérations, ne nuiroit pas à la ſurveillance excluſive que chacun doit à ſon département.

Ici, Meſſieurs, je découvre un principe qui me paroît applicable à tous les rapports ſous leſquels je conſidère notre état actuel. Vous avez décrété une grande meſure pour régler les mouvemens extraordinaires de la machine politique, lorſque la patrie ſeroit déclarée en danger. Plus cette meſure eſt grande, plus vous devez en être avares, plus ſur-tout vous devez ne l'employer qu'à propos. Non, Meſſieurs, quel que ſage que ſoit votre décret, vous ne pouvez l'appliquer indiſtinctement dans tous les cas où la patrie ſeroit dans un véritable danger. Si la criſe eſt violente, mais momentanée par ſa nature même ; ſi le péril eſt amené par une cauſe unique, alors les diſpoſitions de la loi produiront les plus heureux effets. Au contraire, que la criſe ſoit de nature à durer longtemps, qu'elle tienne à la réunion de pluſieurs cauſes, alors je crains, ſinon la déclaration du danger, du moins les diſpoſitions qu'elle entraîne. A meſure que j'avancerai dans la diſcuſſion, vous pourrez juger de l'exactitude de ce principe.

En effet, auſſitôt après la proclamation ſolemnelle du danger, les conſeils de département & de diſtrict doivent ſe réunir à leurs directoires. Suppoſez alors que le danger ne puiſſe être durable, que la patrie puiſſe bientôt en triompher, que le péril ne prenne ſa ſource que dans un ſeul motif, les admi-

niſtrateurs accourent à leur poſte avec empreſſement : le zèle ne peut les abandonner, nul regret ne peut les troubler pendant un aſſez court intervalle : le directoire ſuſpend ſans inconvénient les affaires particulières, pour s'occuper du principal objet qui appelle ſa ſollicitude. Maintenant il ne ſuffit pas de quelques jours pour repouſſer nos ennemis loin de nos frontières ; il ne ſuffit pas de quelques jours pour aſſurer d'une manière ferme & conſtante la marche des pouvoirs conſtitués ; il ne ſuffit pas de quelques jours pour éteindre les feux allumés par le fanatiſme, pour fixer invariablement l'orgueil ſous le niveau de l'égalité, pour éclairer les citoyens que leur patriotiſme même a plus d'une fois égarés. Ces dangers peuvent être affoiblis par les premiers élans de l'enthouſiaſme, mais il faut du temps pour en tarir la ſource. Exigerez-vous que des adminiſtrateurs, dont le peuple a conſulté le civiſme plutôt que les richeſſes, abandonnent leur héritage, à l'inſtant même de la moiſſon, dans la ſaiſon la plus précieuſe de l'année, ſans qu'ils puiſſent ni prévoir l'inſtant de leur retour, ni eſpérer, après des frais ruineux, une légère indemnité ? Faudra-t-il que du ſein de l'adminiſtration, ils ſoient forcés de tourner un regard douloureux ſur leurs affaires domeſtiques ? voudrez-vous les placer dans la cruelle alternative, de ſacrifier ou leur devoir, ou leurs intérêts ? Cette meſure ne feroit-elle pas auſſi impolitique qu'immorale ? Je ſuis bien loin de ſoupçonner le zèle des adminiſtrateurs ; mais le légiſlateur prudent calcule non-ſeulement ce que les hommes ſont, mais auſſi ce qu'ils peuvent être. Or, quelle impreſſion funeſte ne produiroit pas aux yeux des Français, aux yeux de nos ennemis, aux yeux de l'Europe entière, le refus ou la négligence des adminiſtrateurs de ſe rendre à leur poſte, en des mo-

mens que l'Aſſemblée nationale auroit proclamés comme critiques & comme déciſifs pour le ſalut de la patrie ?

J'ajoute que l'activité des directoires dans leurs fonctions exécutives, feroit infalliblement ſuſpendue durant la longue permanence des conſeils; & jamais cette activité de l'adminiſtration ne fut plus néceſſaire. De nouvelles recrues dont il faudra preſſer la levée, des bataillons de volontaires dont il faut hâter l'organiſation, des contributions dont il faut ſurveiller la répartition & la perception, des troubles ſans ceſſe renaiſſans à prévenir ou à réprimer; tels ſont maintenant les grands objets qui exigent la ſollicitude des adminiſtrateurs : mais ne feront-ils pas ſuivis avec plus de ſuccès dans les délibérations promptes, & par la ſurveillance active des directoires, que par la marche lente des conſeils ? L'adminiſtration, réuniſſant tous ſes membres, prendra, à la vérité, un caractère plus impoſant; mais ce ſera un mobile dont on ne ſauroit augmenter la maſſe ſans en ralentir la vîteſſe.

Examinons maintenant l'effet que doit produire parmi les citoyens la déclaration du danger de la patrie. Ne craignez-vous pas, Meſſieurs, que ce penchant à délibérer, qui s'eſt emparé de preſque tous les eſprits, n'acquière en ce moment plus de force & d'activité, & qu'il n'entrave plus que jamais la marche des autorités conſtituées ? Ne voyez-vous pas les ſoupçons s'envenimer, la défiance s'accroître, l'animoſité s'aigrir, chaque parti attribuer la cauſe des dangers à celui qui aura montré une opinion contraire ? Le cri d'alarme ralliera, dit-on, tous les partis autour de la choſe publique : Meſſieurs, vous l'aviez eſpérée cette heureuſe réunion, je l'avois eſpérée moi même, à l'inſtant de la déclaration de guerre; & cependant nos eſpérances ont été trom-

pées. Une crise momentanée peut seule produire cet heureux effet. C'est ainsi qu'au départ du roi chacun dépouilla ses haines, oublia ses opinions, sacrifia ses espérances pour concourir pendant quelques instans à l'ordre public : mais en vain on se flatteroit de trouver ajourd'hui le même concert dans les volontés; en vain vous espéreriez de contenir les mécontens par le sentiment de leur propre danger. Au mois de juin 1791, la masse des amis de la constitution étoit plus imposante par leur nombre & par leur union. Depuis cette époque, la séduction & le fanatisme ont fait de grands progrès : l'insouciance ou le dégoût ont écarté plusieurs citoyens des affaires publiques : la division, semée parmi les patriotes, a diminué la résistance qu'ils présentoient aux ennemis de la révolution : ceux-ci ne seront plus si facilement contenus par la terreur, & ce cri de la patrie en danger ne sera pour eux que le signal de l'espérance. Voyez avec quelle audace ils viennent de lever leur front long-temps humilié : voyez-les se réunir, marcher en armes, appeler par une proclamation insensée les citoyens à la rebellion & à la servitude. Sans doute ces efforts seront aisément réprimés, cette ligue sera promptement dissipée; mais la déclaration du danger de la patrie ne pourroit-elle pas les coaliser de nouveau pour faire une dernière tentative, & seconder, par une division intérieure, les armes de leurs protecteurs étrangers ?

Si l'on considère les citoyens sous le rapport de gardes nationales, la proclamation du danger les assujétit à une activité permanente, toujours pénible quand elle est long-temps prolongée, vraiment affligeante, je dirois presque funeste, à l'époque de l'année, où les fruits de la terre commencent à être recueillis, & vont l'être pendant plusieurs mois dans

toute l'étendue de l'Empire. Des soins importans vont long-temps occuper les habitans des campagnes, les citoyens des bourgs, les propriétaires des villes. Vous ne pouvez les arracher à leurs occupations, les soumettre à un service assidu, sans blesser à-la-fois & leurs intérêts, & ceux de la prospérité publique, sur-tout après une année où la disette s'est fait sentir d'une manière si douloureuse dans la plus grande partie de l'Empire; & si les cultivateurs, préférant leur intérêt pressant à l'exécution rigoureuse des lois, rendent illusoires les dispositions de votre décret en ce qui les concerne, je vous le demande, Messieurs, n'aurez-vous pas à vous reprocher de les avoir exposés à cette désobéissance ? N'aurez-vous pas enhardi nos ennemis en leur révélant ainsi le secret de l'impuissance des lois & de l'incurie des citoyens ?

A ces considérations on peut en ajouter d'autres non moins puissantes : tel seroit l'obstacle apporté à l'aliénation des domaines nationaux, dont plusieurs ont été ou vont être mis en vente par de nouveaux décrets; tel seroit encore le danger d'accroître le discrédit des assignats, à l'instant où vous allez peut-être en ordonner une nouvelle création; tel seroit enfin le retard qu'éprouveroit la fabrication des monnoies par l'inactivité des directoires, inactivité occasionnée par leur réunion au conseil; car cette fabrication doit être alimentée par les cloches & par l'argenterie que fourniront plusieurs monastères de filles incessamment évacués, & les églises supprimées par la nouvelle circonscription des paroisses : gardez-vous donc, Messieurs, d'ôter aux directoires administratifs une activité si nécessaire pour terminer promptement des opérations importantes au crédit national. Mais, je ne cesserai de le répéter : tous les inconvéniens que j'ai remarqués naissent de la permanence même

du danger que vous auriez à déclarer; ils feroient nuls, fi la déclaration pouvoit être bientôt retirée.

Je me hâte d'examiner l'utilité de la mefure qui vous eft propofée, fous fes rapports avec notre fituation à l'égard des puiffances étrangères. Ici, Meffieurs, je n'abuferai pas long-temps de votre attention. Si les dangers qui nous menacent à l'extérieur font plus graves, ils tiennent à des caufes moins compliquées. J'en vois deux : le raffemblement nombreux de forces ennemies, & le deffein préfumé des puiffances voifines & non encore déclarées.

Pour repouffer les forces redoutables dont l'ennemi nous environne, il faut leur oppofer des armées, qui, par leur nombre, comme par leur courage, puiffent affurer à la plus fainte des caufes les fuccès les plus prompts & les plus éclatans. Il faut compléter par le recrutement le plus actif les corps déjà formés ; il faut décréter & preffer la levée de nouveaux bataillons ; il faut enflammer l'enthoufiafme des Français, & ouvrir la barrière du champ de mars à tous les citoyens dignes de conferver & de défendre la liberté. Je fais quel mouvement impétueux & rapide peut imprimer votre proclamation à un peuple valeureux, ardent pour la gloire, jaloux de fa liberté, & fier de fon indépendance. Mais je crois que ce mouvement peut être auffi fortement imprimé par une adreffe, qui préfenteroit aux Français dans toute fon étendue, les dangers dont ils font menacés, qui leur peindroit avec énergie les projets tyranniques de nos ennemis, qui leur retraceroit avec force leurs droits attaqués à main armée, & leur découvriroit enfin cette alternative terrible, le bonheur ou l'infortune, la profpérité ou la défolation, la liberté ou l'efclavage, la gloire ou l'opprobre. Je crois que vos recrues feroient auffi bien complétées, vos ba-

taillons auſſi promptement organiſés, par l'ardeur que votre adreſſe inſpireroit aux citoyens, par une ſurveillance active du corps légiſlatif ſur les miniſtres, & des miniſtres ſur leurs agens ; enfin, par la préſence de vos commiſſaires dans nos armées. Non, Meſſieurs, non, je ne veux pas que les repréſentans du peuple Français lui cachent ſes dangers : je veux qu'ils lui en faſſent meſurer toute l'étendue; je ne crains pas que votre proclamation puiſſe abattre leur courage, mais je crains les diſpoſitions gênantes que cette proclamation entraîne, mais je crains qu'elle n'affermiſſe l'eſpoir de nos ennemis extérieurs, mais je crains qu'elle n'augmente le nombre même de ces ennemis.

En effet, Meſſieurs, de quel œil les Rois armés contre nous verront-ils notre proclamation ? ne leur paroîtra-t-elle pas le ſigne évident de leur ſupériorité ? Eh ! quel autre qu'un ennemi ſupérieur, peut faire avouer à ſon adverſaire le danger auquel il l'a réduit ? Si par cette déclaration vous enflammez l'enthouſiaſme dans nos armées, ne fortifiez-vous pas auſſi le courage de celles que nous avons à combattre ? & ces puiſſances qu'une politique plus meſurée, qu'une diſſimulation plus profonde, ont encore retenues dans l'inaction, ou dans une apparente neutralité, ne craignez-vous pas qu'enfin elles ne ſe montrent ſur la ſcène, qu'encouragées par un eſpoir que vous leur aurez imprudemment inſpiré, ſéduites par une erreur que vous aurez vous-mêmes provoquée, elles ne ſe joignent à la ligue des tyrans, ne rendent ainſi nos ſuccès plus difficiles, & ne retardent notre triomphe ? Oh ! ſi le péril que vous voulez proclamer n'étoit qu'inſtantané ; ſi la criſe étoit violente, mais paſſagère, ces Rois en attendroient paiſiblement l'iſſue, pour profiter, ou de notre

amitié, ou de notre défaite. Mais au milieu d'une guerre qui ne peut être promptement terminée, il est temps que les puissances inactives se déclarent; & devez-vous espérer leur alliance, leur neutralité même, de la démarche qui vous est proposée? Je vous en conjure, Messieurs, au nom de la patrie, au nom de votre propre gloire, que la nation généreuse dont nous avons l'honneur d'être les représentans, que 25 millions d'hommes qui vous ont confié le soin de leur salut & la défense de leurs droits, ne puissent jamais, quel que soit le résultat de notre délibération, quels que soient les évènemens, nous reprocher ni la précipitation, ni l'imprudence.

J'ai exposé les inconvéniens qui résulteroient de la déclaration du danger de la patrie; je n'en ai point dissimulé les avantages, j'ai cherché à calculer les uns & les autres sous tous les rapports. De cette discussion, où j'ai pu sans doute m'égarer, mais où je n'ai été dirigé que par l'amour le plus vrai de ma patrie : j'ai cru pouvoir conclure, que la déclaration proposée, d'après les dispositions de votre décret, n'étoit applicable qu'à un danger unique & momentané, & qu'elle ne pouvoit l'être aux circonstances présentes. Je finis, & je conclus qu'il n'y a pas lieu, quant-à-présent, à déclarer que la patrie est en danger; je conclus néanmoins à ce qu'on ordonne l'exécution des articles de la loi du 6 juillet, relatifs à l'inscription & à la levée des volontaires nationaux.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.